

Note 8-21 du Centre d'études Jacques Georgin

Le 5 juillet 2021

Vers une approche du financement durable

Jean-Claude DUPLOUY

**Expert International agréé auprès de la Commission Européenne et de l'ONUDI
(Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel)**

Table des matières

1. Introduction :
 - 1.1. Généralités.
 - 1.2. Historique.
2. Le financement durable.
 - 2.1. Le concept proprement dit.
 - 2.2. Les constatations actuelles.
 - 2.3. Modalités pratiques suggérées pour favoriser la mise en place.
 - 2.4. Premières approches sur la mise en place d'un financement durable.
 - 2.5. Les acteurs de la finance durable.
3. Conclusions.

1. Introduction :

La présente note d'analyse vise à une approche de la mise en œuvre d'une réelle politique d'économie durable et circulaire, partie du développement durable, opposée au concept d'économie linéaire. Elle devrait être développée dans les années à venir, car au-delà la protection de la planète, elle sera source de développement et de matérialisation de nouveaux métiers basés sur une économie sociale libérale, qui captera l'attention de la jeunesse, très sensible à ce sujet.

La présente note vise à cristalliser une première approche des éléments nécessaires à la mise en place de cette économie, des outils à déployer et des acteurs impliqués, et ce dans le contexte politique, financier, et social belge.

Bien qu'elle soit dédiée à une échelle nationale (la Belgique), la note se base, pour la renforcer, également sur une certitude qui est émise par les Nations Unies, à savoir : *« Si les objectifs de développement durable (ODD), définis par les Nations Unies ne sont pas atteints, nous savons qu'il en découlera des conséquences sans précédent à l'échelle de la planète – une multiplication des catastrophes naturelles, des épidémies ou encore des migrations forcées de grande envergure se jouant des frontières ».*

Il s'agit pour le CEG de continuer à prospecter sa doctrine libérale sociale autour du thème du développement durable abordé notamment par la note récente consacrée à l'économie circulaire .

1.1. Généralités

L'argumentaire de cette note s'appuie sur des réalités socio-économiques avec comme modèle celui développé par « D 66 » aux Pays Bas (ndlr: parti politique néerlandais orienté "centre-gauche" "libéral social" , qui est en relation suivie avec le parti DÉFI) , c'est-à-dire : une économie socio-libérale axée sur trois pôles : Économie-Social- Environnement.

Ces réalités socio-économiques s'articulent autour des plans suivants :

1. Sur le plan politique, l'éthique d'une économie socio-libérale s'oppose à l'autoritarisme de l'Etat et cherche à impliquer les êtres humains dans le processus décisionnel d'où l'accent mis sur la démocratie, au travers de débats organisés au sein du Parlement
2. Sur le plan économique et social, elle promeut des institutions cherchant à concilier liberté et égalité à travers notamment la mise en place d'outils de régulation ayant pour but d'établir une concurrence équilibrée et des politiques de redistribution visant à accroître les capacités des individus.

Une des bases de l'économie socio-libérale s'articule autour du développement durable et de l'économie circulaire, qui n'ont jamais été aussi demandées. Les normes doivent être à l'avant-garde de la gestion de l'environnement, aidant les entreprises à économiser de l'énergie, de l'argent et à préserver l'environnement, tout en contribuant à l'amélioration

du bien-être des individus et à leur évolution dans les années futures, dans le cadre de la politique du Zéro Carbone.

3. Sur le plan fiscal : elle rejoint l'option de l'Union Européenne pour la mise en œuvre européenne volontaire sur les obligations vertes (European Green Bonds) dont l'élaboration sera effective en juillet 2021 devant le Parlement Européen.

Il restera à voir comment la mise en œuvre de ces obligations vertes sera effectuée par les Etats-Membres au niveau de leur propre législation nationale.

Cette norme sera alignée sur la taxonomie (ndlr : classification) de la finance durable[2].

Les émetteurs d'obligations vertes pourraient être des banques qui financeraient des prêts hypothécaires visant des activités économiques, qui sont soit durables sur le plan environnemental (économie linéaire), soit qui contribuent à la transformation des activités pour qu'elles deviennent durables sur le plan environnemental (économie circulaire) ou soit d'autres opérateurs, comme des entreprises. Un cadre légal belge est donc à fixer.

La combinaison des trois vecteurs : **Économie - Social - Environnement** (cfr supra) se traduit par deux concepts de l'économie :

- a) d'une part, le développement durable qui est une conception récente, dont l'expression est apparue pour la première fois en 1987 et qui concerne le développement ou la croissance s'inscrivant dans une perspective de long terme en intégrant les contraintes écologiques et sociales à l'économie; le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité,
 - l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.
- b) d'autre part, l'économie circulaire qui est un système de production, d'échanges et de partage permettant le progrès social, la préservation du capital naturel et le développement économique tel que défini par la commission de Brundtland[3]; son objectif ultime est de parvenir à découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles par la création de produits, services, modèles d'affaire et politiques publiques, innovants prenant en compte l'ensemble des flux tout au long de la vie du produit ou service.

Ce modèle repose sur une utilisation optimum des ressources et sur la création de boucles de valeur positives. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, la réutilisation et le recyclage des composants.

L'économie circulaire est par essence une économie durable: elle est un principe d'organisation économique, qui vise à réduire systématiquement la qualité de matières premières et d'énergie à tous les stades du cycle de vie d'un produit ou d'un service, et à tous les niveaux d'organisation d'une société en vue d'assurer la protection de la biodiversité et un développement propice au bien être des individus.

1.2. Historique

Le concept de développement durable apparaît dès la fin du 19 -ème siècle et principalement aux Etats-Unis, sous la présidence de Théodore Roosevelt, qui en 1907 s'inquiétait (déjà) de la disponibilité des ressources naturelles dans le futur, notamment le pétrole (+/-2050) et le charbon (+/-2055).

2. Le Financement Durable

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un développement durable, incluant en corollaire l'économie circulaire, l'attention est principalement portée sur son financement, que l'on qualifierait de « **financement durable** ».

2.1. Le concept proprement dit

La communauté internationale du développement s'est départie d'une conception du monde s'articulant autour de la relation donneurs / bénéficiaires[4] pour évoluer vers un programme d'action commun au service du développement. Les crises provoquées par les conflits ou le climat nous rappellent à quel point nous sommes interdépendants les uns des autres, et ce changement de paradigme aurait dû se produire depuis longtemps. Il est temps que notre conception du financement à l'appui d'un programme d'action mondial suive cette évolution.

Le financement du développement durable ne doit pas être considéré comme un coût, mais comme un investissement.

2.2. Les constatations actuelles

L'écosystème du financement du développement durable (FDD) d'aujourd'hui ne met pas en présence un réseau statique de « fournisseurs » (banques, organismes de crédit et ce sous quelque forme que ce soit) et de destinataires (entreprises, organisations...). L'écosystème doit être perçu comme un marché dynamique mettant en concurrence les fournisseurs face à des demandes à grande échelle.

2.2.1. Pourquoi un marché du financement du développement durable ?

- a) les perspectives mondiales du financement du développement durable abordent sous un jour nouveau les relations entre le financement durable et les politiques publiques en mettant en lumière l'existence de nombreux paradoxes et autres incohérences.
- b) le marché du financement du développement durable n'en est encore qu'à ses balbutiements. Il doit s'inscrire dans le cadre d'ambitieuses réformes, tant au niveau des donneurs (banques et autres organismes de crédit / subventions) qu'au niveau des destinataires, et ce au travers d'un modus operandi légiféré et dûment mis en application.

Or, ce n'est seulement que maintenant (juin 2021) que la Commission européenne vient d'opter pour une norme européenne volontaire sur les obligations vertes, dont la proposition législative officielle devrait être présentée début de l'été 2021, en même temps que la stratégie renouvelée de la Commission sur la finance durable.

- c) pour donner lieu aux combinaisons optimales de financement, ce marché doit opérer une triple évolution vers une plus grande transparence, de nouvelles normes nationales, voire internationales et une cohérence des politiques adéquates.

2.2.2. Comment remédier aux difficultés liées à la mise en place de pareil marché?

- a) A terme, une fois ces défis identifiés et surmontés, les difficultés comme, par exemple, la viabilité de la dette, pourront être levées. Un marché du FDD (ndlr : Fonds pour le Développement Durable) de meilleure qualité permettra de mettre à la disposition des investisseurs, des indicateurs mesurant l'impact sur le développement durable (monitoring). Celui-ci devra être implanté à une échelle nationale avec des connexions vers l'international (par exemple l'ONU, la CE, le FMI, ...).
- b) Par ailleurs, les « clients » du financement du développement durable auront les moyens de procéder aux choix optimaux. Un marché performant est un marché qui suppose une interaction plus stratégique entre les bénéficiaires, les intermédiaires et les fournisseurs, de sorte que chaque unité monétaire dépensée produise le maximum d'impacts (à vérifier au travers d'un dispositif de monitoring).
- c) Enfin, les priorités du financement du développement durable, en leur état actuel, doivent être recentrées. Il faut les inscrire dans une perspective plus large, où les acteurs de la coopération économique et du développement soient considérés, collectivement, comme des partenaires stratégiques face aux défis les plus urgents du monde d'aujourd'hui.

2.2.3. Approche pragmatique pour la mise en place d'un financement durable

Premièrement, une unité monétaire investie dans des activités polluantes ne peut pas être comptabilisée de la même façon qu'une unité monétaire dans une activité dans une énergie propre. Il faut développer une culture de l'évaluation et de l'impact afin d'être à même

d'appréhender la véritable empreinte des ressources, ainsi que les arbitrages et les synergies qui y sont associés ;

Deuxièmement, il faut engager des réformes pour « réorienter les fonds investis », c'est-à-dire créer des incitations (entre autres des obligations vertes) pour qu'une plus importante part des financements déjà disponibles soit investie dans le développement durable; il s'agit par exemple de renforcer la capacité du pays à tirer le meilleur parti des diverses options de financement ; de faire évoluer les bailleurs de fonds vers les normes les plus rigoureuses, et d'empêcher des pratiques dommageables comme la fraude fiscale ; et enfin de favoriser la cohérence des politiques au service du développement durable par exemple par le biais des systèmes fiscaux et des régimes applicables à l'investissement ;

Troisièmement, il faut améliorer la coordination entre les divers acteurs impliqués dans les FDD (Etats, Régions, Communes, ONG, Parastataux, Banques, Entreprises de toutes tailles...), de façon à mieux mettre en adéquation l'offre et la demande de financement à l'appui du développement durable (comme la mise en œuvre d'obligations vertes)[5]; en particulier, les stratégies de développement du pays doivent être mieux reliées aux financements offerts. Il existe déjà plusieurs outils diagnostics et lignes directrices permettant d'aider à concevoir de telles stratégies et à identifier les ressources correspondantes, mais la mise en œuvre peine à être implémentée.

L'on doit maintenant espérer que l'impulsion développée par la Commission Européenne dans la mise en œuvre des obligations vertes soit l'élément catalyseur des FDD (Fonds pour le Développement Durable).

2.3. Modalités pratiques suggérées pour favoriser la mise en place

- a) *Impliquer l'Etat dans la mise en œuvre de crédit (financement durable) dit mixte au moyen de crédits étatiques combinés (mixés) avec des crédits bancaires pour assurer un effet multiplicateur dans le cadre de la mise en œuvre du financement durable.* Idéalement, il devrait y avoir un comité au sein du SPF Finances assurant la coordination entre l'État et les banques; des objectifs annuels devraient être définis ;
- b) *Mettre au point un cadre de financement à l'échelon national:* le financement est souvent le maillon faible des plans nationaux de développement durable : en général, les plans nationaux ne contiennent pas de chiffrage ou de détails sur le financement ;
- c) *Émettre des recommandations concrètes et légiférées sur la transparence et l'opérationnalisation d'un cadre de financement ainsi que des exemples de pays ayant élaboré des plans basés sur des flux de financement à la fois publics et privés.*
Dans le cadre de la mise en œuvre des obligations vertes, la Commission émettra un texte qui définira des modèles de fiches d'information sur les obligations vertes européennes et des rapports annuels d'allocation seront requis.

Par exemple, la loi en Nouvelle Zélande, oblige les banques à établir dans leur rapport annuel la description des aides financières accordées dans des projets d'investissements pour le climat.

- d) *Améliorer les stratégies de mobilisation des recettes à moyen terme*; il serait nécessaire d'établir des stratégies de mobilisation des recettes étatiques à moyen terme résultant d'un consensus national, capables d'appuyer les réformes tout au long du cycle politique et de mettre en évidence le lien entre recettes supplémentaires et prestations de services publics efficaces et équitables en matière d'environnement et de développement durable ;
- e) *Se préparer aux crises futures*: les plans, stratégies et outils, aussi bons soient-ils, ne suffisent pas à préparer les pays en développement à une éventuelle crise financière et environnementale; en effet, il faut veiller à ce que le dispositif de sécurité financière soit adéquat et exhaustif pour continuer à supporter les investissements en matière d'environnement durable, même en période de crise.

2.3.1. Quelle rentabilité?

- a) Les professionnels du développement durable (et les universitaires qui étudient leur travail) répondent depuis des années à des questions difficiles:
 - le développement durable se prête-t-il à une analyse de rentabilité? (oui).
 - pouvons-nous déterminer quels sont les enjeux sociaux et environnementaux les plus importants pour nos entreprises? (oui).
 - est-il possible de mesurer les pratiques de développement durable et d'en rendre compte de façon crédible? (oui).
 - pouvons-nous apporter de la valeur aux entreprises *et* à la société? (oui).En termes simples, les entreprises les plus durables réussissent généralement mieux ;en dépit de ces progrès, de nombreux professionnels du développement durable ont encore du mal à obtenir des budgets. Il leur est particulièrement difficile d'obtenir des capitaux à long terme pour de grands projets pluriannuels. Le fait est que même si nous savons dans quelle direction nous voulons aller, nous manquons parfois de capital – le carburant nécessaire pour réaliser de meilleurs avantages sociaux et environnementaux.
- b) Le manque de financement est un problème courant: il est souvent constaté que des entreprises font une partie du chemin, mais manquent de carburant en cours de route. Les obligations vertes voulues par la Commission européenne pourraient être une amorce de solution. Elles mettraient au point une stratégie audacieuse en matière de développement durable, élaboreraient des programmes novateurs à l'appui de cette stratégie et obtiendraient un soutien pour les coûts initiaux du projet grâce à des budgets annuels divers et mixés (philanthropie, de commandite, ou d'autres budgets de dépenses et plan de relance) ;

- c) Cependant, lorsque les entreprises présentent les exigences de capital à long terme à leur direction ou banquiers, leurs projets sont contrecarrés par les caractéristiques typiques de bon nombre d'investissements socialement responsables (ISR) : la complexité, les retombées à long terme et les rendements financiers modestes ou modérés; autrement dit, elles peuvent échouer au test de l'allocation des fonds.

2.3.2. Quelles sont les solutions?

- a) *Envisager un système d'obligations vertes et les investissements à retombées sociales:*
Le marché en plein essor des investissements durables et responsables (ISR) pourrait être une réponse, spécialement vu la décision de la Commission Européenne d'opter pour un système d'obligations vertes.

Dans le monde entier, les investissements axés sur le développement durable sont de plus en plus prisés. Selon la « Global Sustainable Investment Alliance », le marché pour tous les types d'offres d'ISR confondus a atteint 22,90 billions de dollars américains (26,3 % de tous les marchés financiers mondiaux) en 2015. Les obligations vertes et les investissements à retombées sociales peuvent constituer les deux approches les plus pertinentes pour les praticiens du développement durable au sein des entreprises, à condition qu'un cadre légal soit instauré[6].

- b) *Alimenter l'action avec des obligations vertes :* les obligations vertes (émises par le secteur public ou privé) permettraient de recueillir des fonds pour des projets bénéfiques pour l'environnement (réaménagement, énergie propre, atténuation de la pollution, etc.) et offrent un taux de rendement sûr et prévisible pour les investisseurs, souvent légèrement inférieur à celui des obligations plus traditionnelles. Les entreprises peuvent utiliser les obligations vertes de deux principales façons : elles peuvent mobiliser leurs propres fonds en émettant une obligation d'entreprise verte ou accéder aux obligations vertes émises par d'autres ;
- c) *Permettre aux entreprises d'accéder aux fonds mobilisés par les gouvernements, les Régions / communes et un éventail d'acteurs privés à l'aide d'obligations vertes.* C'est le cas, par exemple, des obligations vertes d'une valeur de plus de 4,35 milliards de dollars américains émises par la Bank of America et, au Canada, de plus de 3 milliards de dollars canadiens émises par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada.

Toutefois, il existe un risque que ces fonds ne soient pas toujours « verts », c'est-à-dire qu'ils utilisent des définitions différentes de ce qui est considéré comme des investissements écologiques: par exemple, les obligations vertes originaires de Chine peuvent inclure les technologies du charbon « propre », contrairement à la plupart des autres; pour assurer la cohérence, les financiers ont de plus en plus recours aux principes des obligations vertes ou à la certification Climate Bonds Standard Certification ainsi qu'à la vérification par une tierce partie.

- d) *Alimenter l'action avec des investissements à retombées sociale*: les investissements à retombées sociales sont un autre type d'investissement socialement responsable qui cherche à obtenir un rendement financier en même temps que des retombées sociales et environnementales mesurables et ce principalement pour des jeunes entreprises (contrairement aux obligations vertes, qui promettent seulement d'investir dans l'environnement, mais sans en mesurer les retombées).

Entre 2013 et 2017, pour donner un exemple éclairant, le marché mondial des investissements à retombées sociales est passé de 25,4 milliards de dollars américains à 228 milliards de dollars américains (Global Impact Investing Network); au fur et à mesure que le marché se développe, de grandes institutions financières comme BlackRock et UBS sont rentrées dans le jeu.

Enfin et c'est important, le plan de relance de 5.900.000.000 EUR de l'Union Européenne (pour la Belgique) devrait être consacré en grande partie au développement durable et à son financement. Il devrait être vu à l'échelle nationale et non saupoudré régionalement. Il devrait être mixé avec des crédits étatiques et commerciaux pour en assurer l'effet multiplicateur, ainsi qu'être un des outils multiplicateurs (mixés) aux obligations vertes voulues par la Commission Européenne

2.4. Premières approches de la mise en place d'un financement durable

Avec tous ces fonds à la recherche d'investissements, les entreprises peuvent accéder à des fonds externes qui concordent avec leurs initiatives environnementales et sociales. Si cela est sans doute plus facile pour les entreprises qui ont un objectif environnemental ou social (par exemple, l'énergie renouvelable ou l'éducation), même les entreprises plus traditionnelles peuvent essayer d'obtenir des investissements pour des projets précis.

Le type d'entreprise et son stade de développement jouent un rôle lorsqu'il s'agit de déterminer comment accéder à ces marchés. Les entreprises en démarrage ou les entreprises sociales (entreprises ayant un objectif social ou environnemental précis) peuvent se tourner vers une gamme de réseaux d'investisseurs providentiels ou d'investisseurs initiaux.

Les entreprises sociales peuvent également explorer les obligations à impact social, de plus en plus connues sous le nom de contrats de rémunération au rendement.

Il s'agit d'un instrument de placement complexe dans lequel un investisseur principal (souvent un bailleur de fonds gouvernemental) investit dans une ONG ou un programme qui devrait entraîner un avantage social ou environnemental. Une tierce partie est généralement engagée pour vérifier la réalisation des avantages, ce qui déclenche le paiement à l'ONG.

À titre d'exemple récent, citons le programme Action-Réaction, une obligation à impact social de la Fondation des maladies du cœur pour la prévention de l'hypertension, en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada et le Centre d'investissement

d'impact MaRS (CIIM). Toutefois, la complexité des obligations à impact social peut l'emporter sur les avantages.

Les entreprises plus établies peuvent faire appel à d'autres façons de structurer des ententes pour soutenir des projets qui présentent des avantages environnementaux ou sociaux. Les sociétés dotées de capacités financières avancées peuvent envisager des instruments plus complexes comme des options réelles ou des entités à vocation spéciales :

- a) Les *options réelles* donnent à l'investisseur la possibilité d'investir dans un actif (réel) corporel: par exemple, une entreprise pourrait offrir à un investisseur un meilleur accès à un projet prometteur d'avantages écologiques ou sociaux moyennant un faible investissement initial, avec le droit de choisir par la suite d'accroître sa participation, d'attendre ou d'abandonner le projet.
- b) Les *entités à vocation spéciale* ou *entités ad hoc* permettent à une société mère de placer un actif dans une filiale et de le titriser ou de l'offrir d'une autre façon aux investisseurs. Cette approche est déjà utilisée pour gérer des milliards, voire des billions de dollars, dans le cadre de partenariats public-privé incluant les gouvernements, les organisations multilatérales et les banques de prêt ou d'investissement. Toutefois, les marchés privés font preuve de réticence à l'égard de cette approche parce qu'elle aurait été utilisée – de façon corrompue.

Pour relever ce défi, on pourrait accéder à de nouvelles réserves de capitaux externes, mais nous devons apprendre et utiliser un autre ensemble de capacités : le financement et les investissements. Les petites entreprises plus récentes pourraient envisager de demander l'aide de sociétés de conseil spécialisées pour trouver les bons investisseurs. Les grandes entreprises bien établies peuvent faire appel à leurs experts financiers internes.

- c) Heureusement, le marché des investissements est à la recherche de bons projets à financer. Le moment est peut-être venu pour les professionnels du développement durable de travailler avec des experts financiers pour relier leur travail aux marchés financiers et avoir un impact environnemental et social plus positif que jamais.

2.5. Les acteurs de la finance durable

Des épargnants individuels aux fonds d'investissement, en passant par les entreprises de toute taille et les institutions, la finance durable capte des capitaux d'origines très diverses.

1. Les *épargnants* qui souhaitent participer au financement d'entreprises et d'associations engagées dans des projets à forte utilité sociale ou environnementale, dont ils vivent parfois directement les implications.
2. Les *fonds d'investissement*: les investisseurs institutionnels et privés enrichissent significativement leurs portefeuilles d'actifs de fonds ISR. (ndlr: pour Investissements

Socialement Responsables) ; en France en 2016, les 122 fonds ISR « de conviction » recensés par Novethic ont affiché une croissance de leurs encours de 20 %.

3. *Les fonds de pension*: alors qu'ils se sont longtemps montrés réticents, les fonds de pension de tout pays (États-Unis, Japon...) commencent à intégrer les critères de la finance durable dans la gestion de leurs capitaux.
4. *La banque privée et la gestion de fortune*: au cours des trente prochaines années, plus de 30 000 milliards de dollars de capitaux seront transférés des baby-boomers et de la génération X à celle des milléniaux [7] (ndlr: on désigne milléniaux ou génération Y l'ensemble des personnes nées entre le début des années 80 et la fin des années 90 -elle débiterait en 1984 et se serait achevée en 1996); les milléniaux seraient 17 % à souhaiter investir dans des entreprises respectant de hauts standards ESG (ndlr: critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) , contre 9 % des générations plus âgées.
La demande de produits financiers verts ne peut donc que s'accélérer.

3. Conclusion

En guise de conclusion, la présente note d'analyse peut d'ores et déjà envisager les premières considérations suivantes:

1. Il ressort que notre pays est encore loin de faciliter le développement durable via une structure simple d'octroi de financement durable:il n'est donc point nécessaire de parler d'environnement et d'une politique Zéro Carbone en 2050, si on ne se donne aucun outil l'un n'allant pas sans l'autre.
2. Un grand travail de fond reste à faire, en regard d'autres pays avancés comme ci-avant décrit: le CEG recommande qu' une commission parlementaire devrait se pencher pour favoriser un contexte légal obligeant les banques à publier dans leur rapport annuel, comment elles ont participé à favoriser, à communiquer et à interpellé le public pour accroître l'octroi de capitaux / crédits voués à des projets et investissement socialement responsables.
3. Toutes les générations devraient être impliquées
 - Les Baby-boomers, personnes nées entre 1946 et 1965 ;
 - La Génération x, personnes nées entre 1965 et 1980 ;
 - La Génération y, personnes nées entre 1980 et 2000 ;
 - La Génération z, personnes nées à partir de l'an 2000.
4. L'environnement durable incluant l'économie circulaire est source de création d'emplois (conseillers, start- ups, experts...), à tout palier de la pyramide des âges et principalement pour les jeunes qui veulent avancer, construire dans un nouveau monde écologique .

En aval, le CEG compte soumettre la présente note aux différents acteurs de l'économie circulaire, à l'Institut Fédéral du Développement Durable, à des organismes bancaires, à Financité

[1] Les Etats souverains auront la possibilité d'utiliser le produit des obligations vertes européennes pour financer indirectement des activités économiques qui sont alignées sur les critères de la taxonomie par le biais de programmes de dépenses fiscales ou de programmes de transferts, y compris les subventions.

[2] **La taxonomie de la finance durable** est une classification des activités économiques qui définit officiellement les critères que doivent respecter ces activités pour pouvoir relever de la finance verte et des projets y relatifs.

[3] Le Rapport Brundtland est le nom communément donné à une publication, officiellement intitulée Notre avenir à tous (Our Common Future), rédigée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland. Utilisé comme base au Sommet de la Terre de 1992, ce rapport utilise pour la première fois l'expression de « sustainable development », traduit en français par « développement durable»

[4] La relation Donneurs / Bénéficiaires est à considérer à quelque niveau national ou international que ce soit.

[5] Les obligations vertes voulues par la CE

[6] En juillet 2021, il le sera au niveau européen. Reste à voir si le texte de l'UE devra être considéré comme générique, et donc à charge de chaque état souverain de l'adapter à ces propres exigences légales, fiscales et autres.

[7] Les **Millennials**, aussi communément appelés la Génération Y, sont les personnes nées dans les années 1980 et le début des années 1990. Cette catégorie d'âge a comme point commun le fait d'avoir grandi entouré avec les nouvelles technologies.